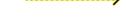


MOBILITÉ

LEGENDE (les limites des aires ont un caractère indicatif) :

-  Réseau national
-  Réseau cantonal
-  Réseau local
-  Axe fort TP et axe structurant MD d'agglomération
-  Axe structurant MD inter-quartier
-  Réseau local à créer (indicatif)
-  Entrée de localité à valoriser (spatial et paysager)
-  Tronçon à réaménager (modération de trafic)
-  Espace public à mettre en valeur
-  Forte modération de trafic (type zone rencontre)
-  Interruption ou forte dissuasion de transit
-  Carrefour à fonction de seuil
-  Parking collectif (existant / à créer)
-  Park & Ride lié à l'axe fort de transport public
-  Débarcadère public
-  Principal arrêt TC à assurer selon urbanisation
-  Voie ferrée avec arrêt voyageur
-  Raccordement industriel ferroviaire à réaliser
-  Principale liaison cyclable et piétonnière (à assurer / à créer)
-  Principale liaison piétonnière (à assurer / à créer)
-  Chemin pédestre riverain à créer progressivement
-  Zone 30 km/h
-  Forêt
-  Lac / cours d'eau
-  Limite communale

ECH: 1 / 10'000 AOÛT 2011
500 M

